

Comparer l'incomparable. L'Union européenne comme modèle d'intégration régionale au Moyen-Orient ?

Loic Moissonnier, Muhammad Atif Khan

► **To cite this version:**

Loic Moissonnier, Muhammad Atif Khan. Comparer l'incomparable. L'Union européenne comme modèle d'intégration régionale au Moyen-Orient ?. Ecole thématique PACTE/CNRS "Comparer en sciences sociales : une science inexacte ?", Dec 2011, Grenoble, France. halshs-00641527

HAL Id: halshs-00641527

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00641527>

Submitted on 16 Nov 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Comparer l'incomparable. L'Union européenne comme modèle d'intégration régionale au Moyen-Orient ?

Présenté par

Muhammad Atif KHAN

Loïc MOISSONNIER

(Doctorants PACTE)

Atelier 3 : Comparer l'incomparable ? Contraintes, modèles, disciplines

Comparer en sciences sociales : une science inexacte ?

Ecole Thématique internationale CNRS – PACTE/LATTS /EPFL

Grenoble, 1er & 2 décembre 2011

Introduction

La fin du XXe siècle a été marquée par la multiplication des expériences dans le domaine de la régionalisation. Le régionalisme ou régionalisation peut être défini comme une politique ou un projet dans lequel différents Etats ou acteurs non étatiques de la même région coopèrent et coordonnent leur stratégie dans le but de poursuivre et de promouvoir des objectifs communs dans un ou plusieurs domaines d'action publique (Farrell, Hettne, & Langenhove, 2005).

Sans prendre le risque de l'exagération, le processus d'intégration européenne apparaît dans ce contexte comme l'expérience la plus aboutie, s'accompagnant de transferts substantiels de souveraineté des Etats membres vers les institutions communautaires. Dans les cinquante dernières années, l'Union européenne s'est ainsi consolidée en tant que championne de l'intégration régionale. A cet égard, l'intégration européenne a largement servi de modèle pour la constitution d'institutions régionales à travers le globe¹. Au Moyen-Orient, qui constitue le champ d'étude de l'un des deux auteurs de ce papier, le Conseil de Coopération du Golfe (CCG) a ainsi précisément été créé en référence à l'intégration européenne. Il s'agissait dès le départ d'appliquer les recettes de l'Union européenne, en constituant une zone de libre-échange qui permettrait ensuite d'envisager des actions communes dans des secteurs de politiques publiques toujours plus variés.

Vingt ans après leur création, ces institutions régionales ne sont pas parvenues à aller plus loin que le seul abaissement des droits de douanes et l'intensification des échanges commerciaux. Le rapprochement économique des différents Etats participants ne s'est en conséquence pas poursuivi par un rapprochement sur le plan politique. Le fait que ces institutions régionales au Moyen-Orient aient été construites en référence explicite au succès et modèle de l'Union européenne, nous amène à poser la question de la comparabilité entre ces diverses formes de régionalisation.

1 Pour une version détaillée de cette perspective, voir Lombaerde et al. 2010.1 ; Breslin et al. 2002:2

La comparaison est, implicitement ou explicitement, largement utilisée dans les sciences sociales, en tant que moyen d'obtention de la preuve et substitut à l'expérimentation (Durkheim, 1895). Ainsi, en repérant des différences et des similarités entre des cas, la comparaison nous permet d'inférer, de l'absence ou de la présence de facteurs explicatifs selon les cas, des relations entre les variables analysées. Cependant, en tant que démarche d'analyse scientifique, la comparaison ne va pas de soi et nécessite d'être construite par le chercheur, qui définit les objets à comparer et les critères à partir desquels ceux-ci seront confrontés les uns aux autres. Dans cette perspective, il convient toujours de se demander si les objets retenus sont réellement comparables (Sartori, 1994).

La comparabilité résonne de manière forte dans les études portant sur le régionalisme. Puisque l'Union européenne apparaît comme la principale institution régionale dans le monde, elle est prise comme modèle dans d'autres régions. En même temps, la question reste débattue de savoir si les modalités de l'intégration européenne peuvent être appliquées à d'autres régions du globe. Ainsi, les chercheurs en relations internationales travaillant dans le champ du régionalisme comparé s'opposent précisément sur cette question.

D'un côté, l'explosion contemporaine du nombre d'organisations régionales incite les chercheurs à les envisager de manière comparée. Ce souci s'est notablement renforcé après que diverses institutions régionales, telles que l'ASEAN, le Mercosur ou l'ALENA, aient restructuré leur schéma d'intégration devant le succès apparent de l'intégration européenne autour de la création d'un marché commun devenu marché intérieur. Ils ont ainsi commencé l'opération graduelle, ou au moins formulé des stratégies pour cela, visant à institutionnaliser des zones de libre-échange, et ont ensuite éventuellement cherché à aller au-delà en développant des politiques économiques communes. En résumé, pour ces chercheurs, "the comparative political economy of regionalism deserves more intensive study, beginning with the assumption that Europe and other regions face similar challenges and opportunities" (Moravcsik, 1998, p. 496).

L'idée qui anime ces chercheurs est ainsi que les dynamiques d'intégration régionale sont les mêmes partout dans le monde. Il s'agit toujours de commencer par abaisser les tarifs douaniers, puis de viser l'intégration économique, avant seulement d'envisager l'intégration politique de la zone (Laursen, 2004). Surtout, cette recette est perçue comme étant applicable de manière universelle, à partir des observations du schéma d'intégration européenne.

Un grand nombre de chercheurs du champ du régionalisme comparé s'opposent largement à ce point de vue. Pour eux, dans les développements récents de l'intégration régionale à travers le monde, en particulier dans les pays en développement, les théories « euro-centrées » ne peuvent expliquer l'ensemble des schémas institutionnels adoptés et des dynamiques qui les font évoluer. La transposition des théories néofonctionnalistes en particulier, conduirait non seulement à des confusions importantes concernant l'analyse des pratiques de l'intégration dans les régions en développement, mais pourrait aussi décourager les décideurs politiques régionaux de développer des institutions et de planifier leur schéma d'intégration selon les contraintes et les opportunités propres au contexte régional dans lequel ils évoluent (Haas, 1961, Nye, 1971, Mattli, 1999).

La contribution de Haas peut être mobilisée ici pour mieux comprendre ce point de vue. Déjà en 1961, ce dernier suggérait que pour étudier le processus d'intégration, il convenait d'étudier l'environnement dans lequel celui-ci se déroulait. Il faisait ainsi la liste des variables liées à l'environnement politique et social qui influe sur les processus d'intégration. La première d'entre elles est la structure sociale, et notamment l'existence de groupes organisés autour d'intérêts spécifiques. La seconde renvoie au développement économique et industriel, l'Europe apparaissant ainsi comme beaucoup plus développée que d'autres continents. La dernière est plutôt culturelle: il s'agit d'envisager le degré d'homogénéité des sociétés et des cultures visées par des expériences d'intégration. Partir de ces éléments, Haas considère que:

“Integration proceeds most rapidly and drastically when it responds to socio-economic demands emanating from an industrial-urban environment, when it is an adaptation to crises for increasing welfare and security born by the growth of a new type of Society. On the other hand, countries dominated by a non-pluralistic social structure are poor candidates for participation in the integration process” (Haas, 1961).

En résumé, ces chercheurs envisagent les expériences régionales d'intégration de manière séparée, à partir de leurs caractéristiques spécifiques, plutôt que de généraliser et d'appliquer les standards européens pour mesurer leurs succès ou échecs respectifs. Sans aller jusqu'à remettre en cause toute possibilité de comparaison entre des contextes politiques, sociaux et culturels différents, on peut affirmer que cette position n'est pas étrangère à la

position relativiste en matière de comparaison. Il s'agit d'affirmer que l'intégration régionale ne peut être comprise que de manière spécifique, relativement à une culture politique spécifique, qui empêchera l'intégration ou la rendra au contraire plus aisée dans certains domaines plutôt que dans d'autres.

L'objectif dans ce papier n'est pas de confirmer ou de s'opposer à l'une ou l'autre de ces perspectives. En gardant ce débat à l'esprit, il s'agit plutôt de l'analyser de manière concrète afin de définir notre propre position.

Ce papier s'articule en trois temps. D'abord, nous présentons une synthèse rapide de la dynamique d'intégration européenne, en insistant sur le lancement du projet communautaire dans les années 50. Ensuite, nous mettons en question les dynamiques d'intégration au Moyen-Orient, région dans laquelle les institutions régionales restent peu développées, malgré plusieurs expériences menées jusqu'à présent. Le cœur de notre analyse est présenté dans la dernière partie. Nous cherchons à évaluer dans quelle mesure et de quelle manière ces deux espaces d'intégration régionale peuvent être comparés, en éclaircissant notre position en matière de comparaison au regard du débat sur la comparabilité de l'intégration européenne tel qu'il a été formulé dans cette introduction.

Partie 1 : La construction européenne : un projet économique à visée politique ?

Afin de définir les critères de comparabilité entre la dynamique de l'intégration européenne et les dynamiques d'intégration régionales au Moyen-Orient, il convient en premier lieu de retracer à grands traits les étapes de la construction européenne, pour en dégager les ressorts.

Le lancement du projet de Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) par le discours du ministre français des Affaires étrangères Robert Schuman le 9 mai 1950 constitue l'acte de naissance de la construction communautaire telle que nous la connaissons aujourd'hui. Préparé par Jean Monnet, alors Commissaire Général au Plan, le projet de CECA prévoit de mutualiser la production minière et métallurgique entre les pays ouest-européens

intéressés. Les motivations du gouvernement français pour initier ce projet sont multiples. D'abord, le discours de Schuman pointe la nécessité d'empêcher toute nouvelle guerre entre Etats européens et la volonté de moderniser ce secteur et d'améliorer les conditions et le niveau de vie des travailleurs. Néanmoins, on ne peut écarter la dimension stratégique de ce projet qui vise également à contenir et à contrôler la puissance économique allemande en voie de renaissance (Bitsch, 2004, 66 ; Dedman, 2010, 53 et suiv.).

Dans l'esprit de Monnet et Schuman, la proposition de CECA constitue la première étape vers une unification politique des Etats européens : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait » (Déclaration de Robert Schuman, 1950). Cette fameuse citation illustre la vision fonctionnaliste de l'intégration européenne qui anime ce premier projet. A travers la mutualisation de la production du charbon et de l'acier, il s'agit d'œuvrer plus largement à la construction d'une entité politique européenne commune à l'ensemble des Etats participant. D'une part, ce projet repose sur l'idée que de la création des premières « solidarités de fait » apparaîtront de nouveaux besoins de rapprochement dans des secteurs connexes au charbon et à l'acier. Cette idée sera théorisée par l'analyse d'Ernst Haas comme relevant d'un processus de *spill over* fonctionnel (Haas, 1961). D'autre part, les pères fondateurs considèrent qu'il convient de créer une solidarité concrète, dans un secteur économique donné, avant d'envisager la création d'une fédération européenne, comme structure d'unification politique des Etats d'Europe occidentale. A cet égard, Monnet et Schuman sont marquées par l'idée selon laquelle l'union politique des Etats européens dans un système fédéral doit d'abord passer par une unification économique qui en crée les conditions favorables.

Cette subordination de l'intégration politique à l'intégration économique semble confirmée à travers l'échec du projet de Communauté Européenne de Défense (CED) en 1954. Précipité par l'éclatement de la guerre de Corée qui fait grandir la menace soviétique en Europe occidentale², le projet inclut la création d'une armée plurinationale intégrée. Relevant du cœur de la souveraineté des Etats, la question de la défense ne suscite dès le départ pas le même enthousiasme que celle du charbon et de l'acier (Bitsch, 2004, p.86). Bien que le Traité

² Les Etats-Unis étant impliqués sur le front coréen, la question de la défense européenne autonome face à l'URSS gagne en importance au début des années 50. Pour ce faire, le réarmement de l'Allemagne apparaît comme une nécessité, mais semble difficile pour la France à accepter sans encadrement international de ce pouvoir militaire. Voir Bitsch, 2004, p.83

sur la CED soit signé en mai 1952, le projet sera définitivement enterré en août 1954 par l'Assemblée nationale française. Accélééré par le contexte de la guerre froide, le projet de CED échoue alors sur la question de la maîtrise par la France de son armée et sur les garanties insuffisantes (selon ses opposants) contre une résurgence du militarisme allemand. A cet égard, l'interprétation couramment émise de l'échec de la CED renvoie à la rapidité avec laquelle la question a été mise à l'agenda, alors même que Monnet et Schuman n'envisageaient initialement l'intégration politique qu'après plusieurs années voire décennies de fonctionnement de l'intégration économique.

Dans le même temps, cet échec de la poursuite de l'intégration vers des secteurs politiques vient renforcer la stratégie d'intégration par l'économie. La relance, qui aboutira à la signature du Traité de Rome en mars 1957 instituant la Communauté Economique Européenne (CEE) et Euratom, est portée dès la fin 1954 par Jean Monnet, soutenu par les gouvernements du Benelux. En proposant l'élimination des restrictions aux échanges commerciaux au sein de la communauté, l'objectif reste alors de soutenir le développement économique rapide de tous les Etats participants. L'objectif de création d'un marché commun est alors complété par l'instauration de politiques communes visant à réguler le fonctionnement du marché, par exemple en matière de régulation de la concurrence et en matière agricole (Molle, 2006).

Ce retour sur les années de lancement de l'intégration régionale européenne nous permet ainsi de mettre en avant les origines avant tout économiques de l'Union européenne. En analysant les débuts du processus de construction européenne, les théories classiques de l'intégration européenne ne remettent pas en cause cette interprétation. Les néofonctionnalistes (Haas, 1961) et les intergouvernementalistes (Hoffman, 1966, Milward, 1992) s'opposent fortement sur les déterminants de l'intégration : tandis que, pour les néofonctionnalistes, celle-ci relève d'un projet porté par des élites administratives et économiques transnationales s'auto-entretenant dans un processus d'engrenage fonctionnel, pour les intergouvernementalistes, ce sont avant tout les Etats nations qui décident de poursuivre ou freiner ce processus, en fonction de leurs intérêts propres. Dans le même temps, ces deux grandes interprétations reconnaissent que les domaines économiques apparaissent initialement comme les plus à même de favoriser le rapprochement des Etats dans une organisation régionale commune. Au départ, l'intégration est ainsi plus susceptible de se produire sur la question des échanges commerciaux ou sur la régulation commune de la

production dans des secteurs limités. Portée par des élites transnationales sectorielles ou relevant d'un calcul rationnel des Etats participant en fonction de leurs intérêts avant tout économiques, la réussite de la construction européenne à partir des années 50 repose donc sur une dynamique de l'intégration se concentrant initialement sur les questions économiques et commerciales.

L'histoire récente de l'Union européenne ne semble également pas aller à l'encontre de cette interprétation. Après le coup de frein à l'intégration à la suite de la conception gaullienne de l'Europe et de la volonté de ne pas empiéter sur la souveraineté des Etats nations, la relance des années 80 s'est avant tout concentrée sur l'achèvement du marché intérieur, à la suite de l'Acte unique européen (1986). Dans le même temps, le Traité de Maastricht (1992) initiait une coopération intergouvernementale en matière de Politique Etrangère et de Sécurité Commune et de Justice et Affaires intérieures. Si ce déplacement vers des secteurs politiques se rapprochant du cœur de la souveraineté des Etats peut être interprété comme une forme d'engrenage de l'économique vers le politique, il convient de constater que dans ces domaines, les Etats demeurent largement maîtres des décisions qui sont prises en commun. Plus encore, la poursuite de l'intégration économique durant plus de 50 ans se traduit par un brouillage de la distinction entre les domaines économiques et politiques. A cet égard, la création de l'Union économique et monétaire et la mise en place d'une monnaie unique contribue largement à ce brouillage, la monnaie étant historiquement considérée comme une prérogative centrale de la souveraineté des Etats. Plus récemment, la gestion de la crise de la dette et les plans d'austérité que sont tenus de suivre des Etats comme la Grèce, le Portugal ou encore l'Irlande traduit bien cela : l'intégration économique et monétaire implique, en tant de crise, une remise en cause de l'autonomie des gouvernements nationaux pour la gestion des politiques redistribuées menées au niveau national.

Si les évolutions récentes de la construction européenne semblent donner lieu à un brouillage de la distinction entre intégration économique et intégration politique, il reste que le projet européen s'est historiquement construit par une intégration par le marché, puis par la mise en place de politiques communes, aboutissant ensuite à l'ensemble régional le plus intégré économiquement et politiquement dans le monde. Par rapport au questionnement qui nous anime dans ce papier, il convient alors de se demander si ce schéma d'intégration nous est utile pour comprendre les succès et les échecs des dynamiques régionales à l'œuvre au Moyen-Orient.

Partie 2 : Les frères de Joseph : succès et échecs de la régionalisation au Moyen-Orient

Dans les études portant sur la régionalisation, le Moyen-Orient apparaît plutôt ignoré. Deux raisons évidentes nous permettent d'expliquer cette négligence. La première renvoie à la faiblesse des données disponibles concernant le développement économique et sociopolitique de la majorité des Etats de la région, marqués par l'instabilité ou le repli politique. La seconde renvoie au fait que les analyses du régionalisme se sont historiquement concentrées sur l'intégration européenne, dont les avancées majeures et rapides la faisaient apparaître comme un véritable succès par rapport aux autres régions du globe. Dès lors, il n'est pas étonnant que le Moyen-Orient reste peu étudié comme espace de coopération régionale. Néanmoins, il reste possible de donner des clés de lecture de la coopération régionale au Moyen-Orient.

Le Moyen-Orient ne fait ainsi pas exception en ce qui concerne les expériences de régionalisation. Plus encore, elle apparaît pionnière dans l'histoire du régionalisme, à travers l'établissement de la Ligue des Etats Arabes en mars 1947. A cet égard, la Ligue arabe (telle qu'elle est communément appelée) est la plus ancienne organisation régionale fonctionnelle dans le monde.

Cependant, l'examen attentif des articles du protocole constitutif montre clairement que ce modèle régional a été constitué sur des bases essentiellement politiques. Le principal objectif de l'organisation était ainsi de « renforcer les relations entre les Etats membres, et de coordonner leurs politiques afin de parvenir à une collaboration étroite et de sauvegarder leur indépendance et leur souveraineté, en considérant de manière générale les affaires et les intérêts des pays arabes » (Charte de la Ligue arabe, 1947). Le mandat général de la Ligue prescrit par la Charte était ainsi de trois ordres : renforcer les relations entre les Etats membres, coordonner de nouvelles coopérations entre eux et maintenir et respecter leur souveraineté (Barnett and Solingen, 2007). Toutefois, l'idée de coopération économique est bien abordée dans le protocole, mais de manière secondaire. Sur le plan des actions communes à mener, ce dernier insiste ainsi sur la collaboration politique, en respectant les différentes formes de gouvernement des Etats membres (article 8), le règlement des conflits (article 5), et les politiques de la Ligue arabe en cas d'agression de l'un des Etats membres (article 6). Sur la vingtaine d'articles que compte la Charte, aucun n'aborde la question des politiques visant à un rapprochement économique. Une seule phrase est incluse dans la *sous-clause* de l'article 2

qui évoque la coopération entre les Etats membres sur les questions économiques et financières, y compris le commerce, les droits de douane, l'agriculture et l'industrie (Article 2 (a)).

En fait, la genèse de la régionalisation au Moyen-Orient apparaît largement différente de la genèse de la construction européenne, qui nous intéresse plus particulièrement ici. Alors qu'en Europe, des Etats membres, incités par une élite transnationale convaincue des bienfaits de l'intégration, ont consentis à sacrifier une part de leur souveraineté pour agir en commun, les Etats fondateurs de la Ligue arabe ont institué cette organisation essentiellement dans le but de sauvegarder leur souveraineté, notamment face à la menace perçue liée à l'établissement de l'Etat d'Israël. A cet égard, l'objectif n'était pas de rechercher la cohésion régionale, mais avant tout d'assurer la sécurité mutuelle des Etats membres.

L'absence de politiques concrètes dans des domaines précis visant à l'intégration régionale est due, au Moyen-Orient, à la conscience politique du Panarabisme qui domine le monde arabe contemporain : *Umma Arabiyya Wahida Dhaat Risala Khalida* – L'unique nation arabe avec sa mission immortelle. Les ressorts de cette idéologie pan-arabique renvoient à la cohésion culturelle, politique, religieuse et ethnique qui caractérise cette région. Deux analystes réputés du monde arabe, Fouad Ajami et Walid Khalidi, ont ainsi mis en évidence que le fait que l'opinion publique arabe postule « l'existence d'une nation arabe unique derrière la façade d'une multiplicité d'Etats souverains » (Ajami, 1979). De ce point de vue, les Etats arabes sont considérés comme des « entités déviantes et transitoires; leurs frontières illusoires; leurs dirigeants comme des gardiens provisoires ou des obstacles à supprimer » (Khalidi, 1978).

Les Rois et les dictateurs des pays arabes, se sont donc retrouvés face à un véritable dilemme. Tout en préservant leur caractère monarchique et/ou dictatorial, ils ont du faire face à leurs citoyens qui appelaient à la fin de cet « Etat artificiel », afin d'obtenir un Etat-nation arabe unifié. Pour cette raison, un dispositif régional destiné à calmer les opinions publiques a été construit, sans pour autant que les dirigeants politiques soient prêts à en faire une organisation régionale pleinement intégrée, ni à lui déléguer des pouvoirs et des responsabilités importants.

Le principal défenseur de l'idéologie panarabe, Jamal Adbul Nasser, second président de l'Egypte de 1956 à sa mort en 1970, avait fait de l'Egypte le point focal de la politique

arabe, en défendant une conception stricte du nationalisme arabe, incarné à travers l'unité arabe plutôt que l'intégration arabe (Cleveland & Bunton, 2009). Cependant, après la défaite des pays arabes contre Israël en 1967, le charisme de Nasser s'est largement érodé. C'est l'époque que Fouad Ajami considère comme «la fin de pan arabisme» ou «le Waterloo de panarabisme » (Ajami, 1979).

Pour cette raison, l'histoire de la régionalisation au Moyen-Orient s'est réorientée dans les années 70. Le Roi Fayçal d'Arabie Saoudite devient ainsi le principal leader de la région. A cette époque, ce dernier introduit un nouveau régionalisme basé sur une autre idéologie, celle du panislamisme. En 1969 lorsque le roi Fayçal convoque une réunion des dirigeants des pays musulmans en septembre 1969 à Rabat, au Maroc, où est décidée la création de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI). 25 Etats musulmans participent à la création de l'OCI, dont 15 parmi eux sont des pays arabes, membres de la Ligue arabe, tandis que 10 d'entre eux sont des Etats musulmans non-arabes (Pakistan, Turquie, Iran, Malaisie, etc.). Pour cette raison, le régionalisme au Moyen-Orient entre avec l'OCI dans sa deuxième phase, marqué par le panislamisme. Cependant, les activités concrètes de l'OCI ne semblent que répéter les développements antérieurs de la Ligue arabe : l'OCI en reste à un club de discussion plutôt que de produire des activités concrètes et de favoriser le développement intégré de la région du Moyen-Orient.

Cependant, le régionalisme au Moyen-Orient n'est pas un échec complet. A cet égard, on peut analyser de manière pertinente les expériences sous-régionales qui ont été menées par certains pays arabes au cours de la deuxième phase évoquée ci-dessus. Le Conseil de Coopération des Etats arabes du Golfe, plus connu sous le nom de Conseil de coopération du Golfe (CCG), créé en 1981 par 6 pays arabes³, en constitue le principal exemple. Bien que le Conseil de Coopération du Golfe ait été créé comme un bloc de sécurité, contre une menace perçue iranienne, à la fois interne et externe, après la révolution islamique en 1979, l'organisation devient un outil de coopération mutuelle et de coordination dans d'autres

3 Le Royaume d'Arabie Saoudite, avec ses cinq petits Etats voisins - Bahreïn, Koweït, Oman, le Qatar et les Emirats Arabes Unis.

domaines, tels que le marché et le commerce. En conséquence de cette coopération économique, le CCG est considéré comme un véritable succès dans le régionalisme au Moyen-Orient. La plus importante de ses réalisations est l'élimination complète des droits de douane dans les échanges intra-régionaux qui a entraîné une forte progression du commerce intra-régional. Un autre développement majeur renvoie à la création d'un marché commun, qui s'accompagne de la décision d'établir une monnaie commune, qui devrait être lancée dans les prochaines années. Bien que la coopération et l'intégration économique au sein du CCG ne soient pas aussi poussées qu'en Europe ou en Amérique du Nord, on peut considérer que :

« It does hold its own in comparison with other relatively successful Third World efforts” (Cooper & Taylor, 2003, pp. 111)

La conclusion que l'on peut tirer sur l'histoire de la régionalisation au Moyen-Orient renvoie au fait que les premières expériences de régionalisme ont apparemment échoué car elles ont été produites sur des lignes idéologiques, que ce soit celle du panarabisme ou du panislamisme. En revanche, les cadres régionaux qui sont parvenus à déboucher sur une certaine intégration entre les Etats participant relèvent beaucoup plus d'un intérêt pragmatique commun concentré sur les questions économiques et commerciales.

Tableau 1: Les organisations régionales au Moyen-Orient et en Europe

Nom de l'organisation	Année de création	Nombre d'Etats-membres	Domaines d'activités	Estimation de la performance
Union européenne	1951-1957	27	Economie puis politique	Forte
Ligue Arabe	1945	22	Politique	Faible
OCI	1969	57	Politique	Faible
OPEP	1960	12	Economie,	Forte

			Technologie	
CCG	1979	6	Economie	Forte

Partie 3 : De la comparaison entre l'intégration européenne et le Moyen-Orient

L'analyse rapide des dynamiques de l'intégration régionale en Europe et au Moyen-Orient nous permet en définitive de confronter ces deux espaces, en revenant au débat classique tel que nous l'avons formulé dans l'introduction de ce papier.

De manière générale, l'analyse successive de ces deux espaces de régionalisation nous permet de tirer une première conclusion quant aux dynamiques d'intégration qui apparaissent les plus susceptibles de se traduire par l'adoption de politiques communes et un rapprochement économique, social et politique des différents Etats participants. Quelle que soit la théorie de l'intégration dont on se réclame (intergouvernementalistes ou néofonctionnalistes), l'expérience européenne nous a montré que l'intégration par une coopération pragmatique sur un domaine concret (les échanges économiques) s'était avéré la stratégie la plus efficace pour aboutir à l'ensemble régional qu'on connaît aujourd'hui. De la même façon, l'expérience de la Ligue arabe visant à une coopération politique généraliste sans se concentrer sur des projets communs concrets semble aller dans le même sens : l'absence de projet concret semble pouvoir expliquer l'échec de la Ligue arabe à devenir et à rester un acteur collectif déterminant au Moyen-Orient après les années 70. Enfin, l'expérience récente du Conseil de Coopération du Golfe semble elle aussi corroborer cette interprétation : en se focalisant sur la création d'une zone tarifaire commune et de libre-échange, les Etats participants discutent aujourd'hui de l'approfondissement de cette intégration, sur le modèle de l'Union européenne. A cet égard, notre courte analyse confirme l'idée selon laquelle il est plus aisé de commencer par des projets économiques concrets pour ensuite aborder la question de la coopération politique à l'intérieur des organisations régionales.

Sur le plan méthodologique, cette affirmation découle manifestement bien d'un traitement comparé de la régionalisation au Moyen-Orient et en Europe. Ainsi, c'est bien à partir de la confrontation en ces deux régions que nous pouvons souscrire à l'idée selon laquelle les dynamiques d'intégration économique constituent la voie la plus efficace vers un rapprochement économique, social, et politique des Etats membres.

Par rapport au débat que nous avons exposé dans l'introduction de ce papier, on peut alors aller plus loin en montrant qu'il repose en grande partie sur un malentendu quant au sens que l'on donne à la comparaison. Pour la première position, l'affirmation du caractère comparable de l'intégration européenne repose sur son caractère universel : on suppose ainsi que le modèle européen sera applicable en tout temps et en tout lieu, quel soit le contexte politique, culturel, économique et social. A l'inverse, selon la seconde position, le modèle européen ne peut être considéré comme applicable en raison des spécificités propres au continent européen qui ont rendu possible l'intégration européenne : une société civile favorable à l'intégration, un haut niveau de développement économique, une culture européenne propice au développement de cette organisation régionale. Dans les deux cas, la question de la comparabilité reste liée à la question de savoir si le modèle européen est applicable en l'état – ou non – dans d'autres régions du globe. A cet égard, sont considérés comme comparables des entités qui suivent le même cheminement causal, pour lesquelles on retrouve les mêmes variables qui produisent les mêmes effets.

La perspective comparative développée dans ce papier ne nous permet en aucun d'envisager la comparabilité comme la concordance entre les cas. Au contraire, la comparaison ne préjuge pas de la similarité ou de la divergence des dynamiques observées mais consiste justement à les confronter pour en faire ressortir les différences et les similarités. A cet égard, le fait de comparer l'Europe et le Moyen-Orient nous a brièvement permis de montrer que l'existence de projets concrets, souvent limités de manière pragmatique aux questions économiques, favorisaient la dynamique d'intégration économique, sociale et politique des Etats. Pour autant, l'Europe n'est pas le Moyen-Orient et la comparaison entre ces deux régions devrait nous permettre de comprendre pourquoi le régionalisme ne s'est pas développé dans la même façon dans ces deux régions.

En guise de conclusion, nous pouvons donc revenir brièvement sur nos deux régions et poser des hypothèses nous permettant d'expliquer cette différence qui apparaît clairement à

l'issue de notre comparaison. De manière générale, les éléments abordés dans ce papier nous conduisent à rechercher dans l'environnement politique, social et culturel propre à chacune de nos régions les explications de différences en termes de régionalisation. D'abord, on peut se demander si le niveau de développement économique n'influe pas sur la régionalisation. Dans les années 50, la forte croissance européenne constitue un élément majeur de l'intégration communautaire, qui offre des débouchés plus larges aux grandes entreprises européennes, florissantes après la seconde guerre mondiale. A l'inverse, une production peu diversifiée et concentrée sur le pétrole au Moyen-Orient pourrait expliquer l'absence d'intérêt à développer une intégration économique régionale durant cette même période. Plus récemment, le fort développement de la péninsule arabique pourrait alors expliquer le succès du Conseil de Coopération du Golfe. Ensuite, l'existence d'une élite sociale et économique directement intéressée par l'intégration pourrait également expliquer ces différences, dans une perspective proche des néofonctionnalistes : l'un des moteurs de l'intégration seraient ainsi les acteurs non gouvernementaux formulant des demandes d'intégration transnationale et agissant en ce sens. Enfin, une telle comparaison nous conduit à poser l'hypothèse selon laquelle la question de la proximité culturelle des populations ne joue qu'un rôle limité. Ainsi, en dehors d'Europe, l'une des images véhiculées par le succès de l'intégration communautaire renvoie à la forte cohésion culturelle qui caractérise ce continent. Cependant, l'absence d'intégration régionale poussée dans un espace largement cohérent sur le plan culturel comme le Moyen-Orient semble contredire cette relation, et mériterait d'être analysé par une comparaison approfondie entre ces différents espaces régionaux.

Pour toutes ces raisons, la comparaison entre l'Union européenne et les autres expériences d'intégration régionale dans le monde nous semble logiquement pertinente pour mieux comprendre la régionalisation, à condition de se détacher de l'idée d'un modèle européen qu'il conviendrait d'appliquer partout, de manière universelle.

Bibliographie

Aarts, P. (1999). The Middle East: a region without regionalism or the end of exceptionalism? *Third World Quarterly*, Vol 20, No 5 , 911-925.

Ajami, F. (1979). The End of Pan-Arabism. *Foreign Affairs* , 355-373.

- Barnett, M., & Solingen, E. (2007). Designed to fail or failure of design? The origins and legacy of the Arab League. Dans A. Acharya, & A. I. Johnston, *Crafting cooperation: regional international institutions in comparative perspective*. (pp. 180-220). Cambridge: Cambridge University Press.
- Bitsch, Marie-Thérèse, (2004). *Histoire de la construction européenne de 1945 à nos jours*. Paris ; Editions Complexe, 4^e édition.
- Breslin, S., Higgott, R., & Rosamond, B. (2002). Regions in Comparative Politics. Dans S. Breslin et al, *New regionalism in Global Political Economy* (pp. 1-19). London: Routledge.
- Cleveland, W. L., & Bunton, M. (2009). *A history of the modern Middle East*. Boulder, Colorado: Westview Press.
- Cooper, S., & Taylor, B. (2003). Power and Regionalism: Explaining Regional Cooperation in the Persian Gulf. Dans F. Laursen, *Comparative regional integration: theoretical perspectives* (pp. 105-124). Aldershot ; Burlington, Vt: Ashgate.
- Coskun, B. B. (2008). Regionalism and Securitization: The Case of the Middle East. Dans C. Harders, & M. Legrenzi, *Beyond Regionalism? regional cooperation, Regionalism and Regionalization in the Middle East* (pp. 89-103). Aldershot : Ashgate Publishing Limited.
- Dedman, Martin, (2010). *The Origins and Development of the European Union 1945-2008*. London, New York: Routledge, 2nd edition.
- Durkheim, Emile (2003). *Les règles de la méthode sociologique*. Paris ; Champs/Flammarion.
- Farrell, M., Hettne, B., & Langenhove, L. v. (2005). *Global politics of regionalism: theory and practice* . London ; Ann Arbor, MI : Pluto Press.
- Fischer, S. (1995). Prospects for regional integration in the Middle East. Dans J. d. Melo, & A. Panagariya, *New dimensions in regional integration* (pp. 423-452). Cambridge: Cambridge University Press.
- Haas, E. B. (1961). International Integration: The European and the Universal Process. *International Organization Vol.15(4)* , 366-392.
- Haas, E. B. (1975). *The Obsolescence of Regional Integration Theory*. Berkeley: University of California Press.
- Haas, E. B. (1958). *The Uniting of Europe*. Stanford: Stanford University Press.
- Harders, C., & Legrenzi, M. (2008). *Beyond Regionalism? Regional Cooperation, Regionalism and Regionalisation in the Middle East*. London: Ashgate.
- Hourani, C. A. (1947). The Arab League in perspective. *The Middle East Journal* , 125-136.

- Khalidi, W. (1978). *Thinking the Unthinkable: A Sovereign Palestinian State*. *Foreign Affairs* .
- Koch, C. (2010). *The GCC as a Regional Security Organization*. Berlin: Konrad-Adenauer-Stiftung e.V. Department of International Cooperation.
- Laursen, F. (2003). *Comparative Regional Integration: Theoretical Perspectives*. Hampshire, England: Ashgate Publishing Limited.
- Lombaerde, P. D., Söderbaum, F., Langenhove, L. V., & Baert, F. (2010). Problems and Divides in Comparative Regionalism. Dans F. Laursen, *Comparative Regional Integration: Europe and Beyond* (pp. 21-42). Surrey, England: Ashgate Publishing Limited.
- Mattli, W. (1999). *The Logic of Regional Integration: Europe and Beyond*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Molle, W. (2006). *The Economics of European Integration: Theory, practice, Policy*. Hants (England): Ashgate Publishing Limited.
- Moravcsik, A. (1998). *The Choice for Europe*. Ithaca: Cornell University Press.
- Nye, J. S. (1965). Patterns and Catalysts in Regional Integration. *International Organization* (19) , 870-884.
- Nye, J. S. (1971). *Peace in Parts: Integration and Conflict in Regional Organization*. Boston: Little, Brown and Company.
- Owen, R. (2004). *State, Power and Politics in the making of the Modern Middle East*. New York: Routledge.
- Sartori, Giovanni, (1994). Bien comparer, mal comparer. *Revue internationale de Politique Comparée*, Vol.1(1), 19-36.
- Schulz, H. L., & Schulz, M. (2005). The Middle East: Regional Instability and Fragmentation. Dans M. Farrell, B. Hettne, & L. V. Legenhove, *Global Politics of Regionalism: Theory and Practice* (pp. 187-201). London: Pluto Press.
- Schuman, Robert. Déclaration du 9 mai 1950. Disponible en ligne: http://europa.eu/abc/symbols/9-may/decl_fr.htm